



**CONVOCATION**  
**à la séance ordinaire du Conseil général**  
**de lundi 16 janvier 2012, à 18h30, à l'Hôtel de Ville**  
**QUARANTE-QUATRIEME SEANCE**  
**Supplément à l'ordre du jour**

**11-622**

**Interpellation** (dont le traitement en priorité est demandé) par **M. Blaise Péquignot et consorts**, intitulée « Mais de qui squatte-t-on ? » (Déposée le 28 décembre 2011) :

« Après avoir été expulsés de l'immeuble « La Joliette » à la rue des Parcs à Neuchâtel, les squatteurs du collectif Ortica s'étaient installés dans le Home bâlois à Chaumont, propriété de la Ville de Neuchâtel. L'Express, dans son édition du 23 décembre 2011, relatait en effet :

« Cherchant un acquéreur depuis plusieurs années pour le Home bâlois, immense demeure située derrière le grand hôtel de Chaumont, la Ville de Neuchâtel se retrouve avec des "locataires" qui ne paient rien : les squatteurs du collectif Ortica.

Ils ont jeté leur dévolu sur la bâtisse, acquise en 1987 pour 7,23 millions par la Ville, avec d'autres bâtiments alentour.

Le groupe a quitté la "Joliette", rue des Parcs 75, lundi matin, après la décision d'expulsion dictée par la justice, à la suite de la plainte de la propriétaire de l'immeuble (notre édition du 16 décembre 2011).

*"Nous sommes au Home bâlois, ancienne école anglaise. C'est un bâtiment immense qui appartient à la Ville. Une partie est classée. Il y a un concierge et du chauffage pour maintenir le bâtiment hors gel", expose Luana Gonçalves, du collectif Ortica. "Il y a des problèmes sanitaires, de tuyauterie et d'électricité. Le coût des rénovations serait monumental. Nous avons un bon dialogue avec le Conseil communal" ».*

Le compte-rendu paru dans L'Express du 16 décembre 2011 de l'audience du 15 décembre 2011, audience à l'issue de laquelle l'expulsion du collectif a été prononcée, nous a appris que les squatteurs avaient présenté à cette occasion plusieurs lettres de soutien, dont une de la Ville de Neuchâtel. Il apparaît que cette lettre, datée du 14 décembre 2011 et signée, pour le président du Conseil communal, par Madame la Conseillère communale Françoise Jeanneret, déclarerait apporter le soutien de l'Exécutif au projet socio-culturel du collectif tout en espérant qu'une solution amiable soit trouvée au litige avec la propriétaire et en offrant, si besoin est, sa médiation.

Dans le courant de cette même journée du 23 décembre, on apprenait ensuite sur le site de RTN que

« Le départ de la dizaine de personnes qui occupait le Home bâlois est intervenu après des négociations avec le conseiller communal Olivier Arni. Les membres du collectif ont été relogés dans deux appartements qui appartiennent à la Ville, et les autorités sont prêtes à donner un coup de main à ce mouvement socio-culturel pour qu'il puisse trouver un local où développer ses activités ».

Plusieurs questions se posent :

1. Le collectif Ortica a-t-il investi le Home bâlois de son propre chef ou bien y a-t-il été invité dans un premier temps par l'Autorité communale ?
2. Dans la seconde hypothèse, quels motifs auraient conduit l'Exécutif à mettre ce bâtiment provisoirement à disposition du collectif ?
3. Dès lors que le collectif a ensuite été relogé dans deux appartements appartenant à la Ville, quels motifs ont conduit l'Exécutif à offrir cette solution ?
4. Quelles sont les modalités définies pour l'utilisation des deux appartements, notamment quant à la durée ?
5. A l'évidence, pour suivre sa philosophie, le collectif n'entend pas payer de loyer. Quel serait néanmoins le loyer qui devrait lui être normalement facturé pour la location de ces appartements ?
6. Dès lors que le non-paiement conventionnel d'un loyer équivaut à l'octroi d'une subvention d'un montant équivalent, le Conseil communal entend-il inscrire cette subvention dans les comptes de la Ville et à la charge de quel dicastère ?

7. Ne faut-il pas voir dans cette affaire une application anticipée du rapport sur la politique culturelle qui sera traité par le Conseil général lors de sa première séance du mois de janvier 2012 (tout en rappelant que la Commission financière a précisé que si l'ensemble des nouvelles dépenses induites par le rapport sur la Culture a été intégré au budget, les mesures envisagées par ce rapport ne pourraient pas être mises en œuvre avant l'examen et l'acceptation de ce dernier) ? ».

Développement

Neuchâtel, le 28 décembre 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Pour le président,

Olivier Arni

Le chancelier,

Rémy Voirol